

ÉTUDIER LES PRAIRIES : INTÉRÊTS ET LIMITES DE DEUX OUTILS RPG VS MOS



Les prairies font l'objet d'une attention spécifique en raison de leurs services écosystémiques cruciaux face au changement climatique. Selon les études, les bases de données utilisées peuvent diverger. Préalablement à la valorisation des données des prairies à Caen Normandie Métropole, ce *Flash'* présente les principales bases de données utilisées, leurs fonctionnements, intérêts et limites.

Deux bases de données utilisées pour **localiser, quantifier et analyser les « prairies »** :

RPG

Registre Parcellaire Graphique

- ▶ **Données géographiques** basées sur les déclarations annuelles des exploitants agricoles au titre de la Politique agricole commune (PAC)
- ▶ Chaque parcelle est identifiée et qualifiée parmi :
 - 28 grands groupes culturaux
 - dont 350 cultures principales associées à l'emprise parcellaire.

Qu'est-ce ?



MOS

Mode d'Occupation des Sols

- ▶ **Caractérisation des sols** par **photo-interprétation** d'images aériennes
 - ▶ Classe chaque portion de territoire en deux éléments :
 - les **couvertures** biophysiques (herbes, eau, bâti...)
 - et les **usages** (habitat, équipement...)
- Prairies**
=
croisement « surfaces en herbe » (**couverture**)
+ « activités agricoles » (**usage**)

Intérêts
& usages



- ▶ **Nomenclature développée**
- ▶ **Échelle très fine** (parcelle ou regroupement de parcelles)
- ▶ Possibilité de **croisement avec d'autres indicateurs** (ex : la labellisation « agriculture biologique » ou l'historique de la parcelle)
- ▶ **Couverture nationale**

- ▶ Comparaison des millésimes possible = **robustesse statistique**
- ▶ **4 millésimes disponibles** (2012, 2016, 2020 et 2023) = analyse des **évolutions** possible

Limites



- ▶ Nomenclature **non stable** dans le temps = Comparaisons temporelles **parfois impossibles**
- ▶ **Profondes modifications de la base en 2015** = Comparaisons entre les millésimes ante et post-2015 **impossibles**
- ▶ **Plusieurs niveaux d'accès** à la base : le **niveau 2** permettant de relier l'ensemble des parcelles à une exploitation (sans l'identifier) n'est **accessible qu'aux collectivités**

- ▶ Croisement = **prise en compte de surfaces qui ne sont pas réellement des prairies** (ex : les débords en herbe d'un bâtiment agricole)
- ▶ **Marge d'erreur liée à l'interprétation** toujours possible et qui s'applique logiquement à ce croisement (ex : des prairies peuvent être en réalité des cultures et inversement)
- ▶ **Couverture limitée au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole**

Derrière le terme « prairie » il existe une **grande diversité de réalités** dépendant, notamment :

- ▶ des types et de la diversité d'espèces végétales présentes,
- ▶ d'âge de la prairie (temporaire, permanente notamment),
- ▶ d'éléments géographique comme l'altitude, la pente, la profondeur du sol...

Ces facteurs influencent fortement la capacité de la prairie à rendre des services écosystémiques comme le stockage carbone ou la régulation des eaux par exemple. **Quelle que soit la base utilisée, aucune n'apporte ces informations.**

3 cas de figure :

RPG

1



Hermanville-sur-mer

Une partie de la parcelle est déclarée comme prairie dans le RPG.

Dans le MOS, ce n'est pas le cas car l'usage de la parcelle relève de l'habitat individuel.

MOS

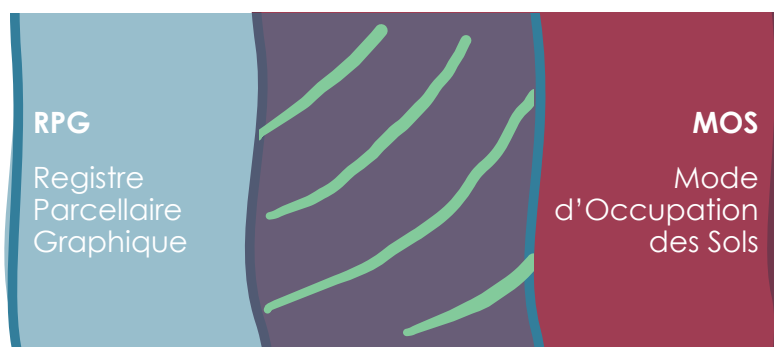
2



Hermanville-sur-mer

Les parcelles ne sont pas identifiées comme des prairies dans le RPG contrairement au MOS.

Il est possible que la zone enherbée soit fauchée occasionnellement par un agriculteur mais que la parcelle appartienne à un particulier sans qu'elle soit intégrée au système cultural d'une exploitation.



1.

La prairie est identifiée dans le RPG mais pas dans le MOS

2.

La prairie est identifiée dans le MOS mais pas dans le RPG

3. La prairie est identifiée dans les deux bases

Cagny

Les parcelles en violet sont identifiées comme prairies dans les deux bases.



3